REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes 2016-2030

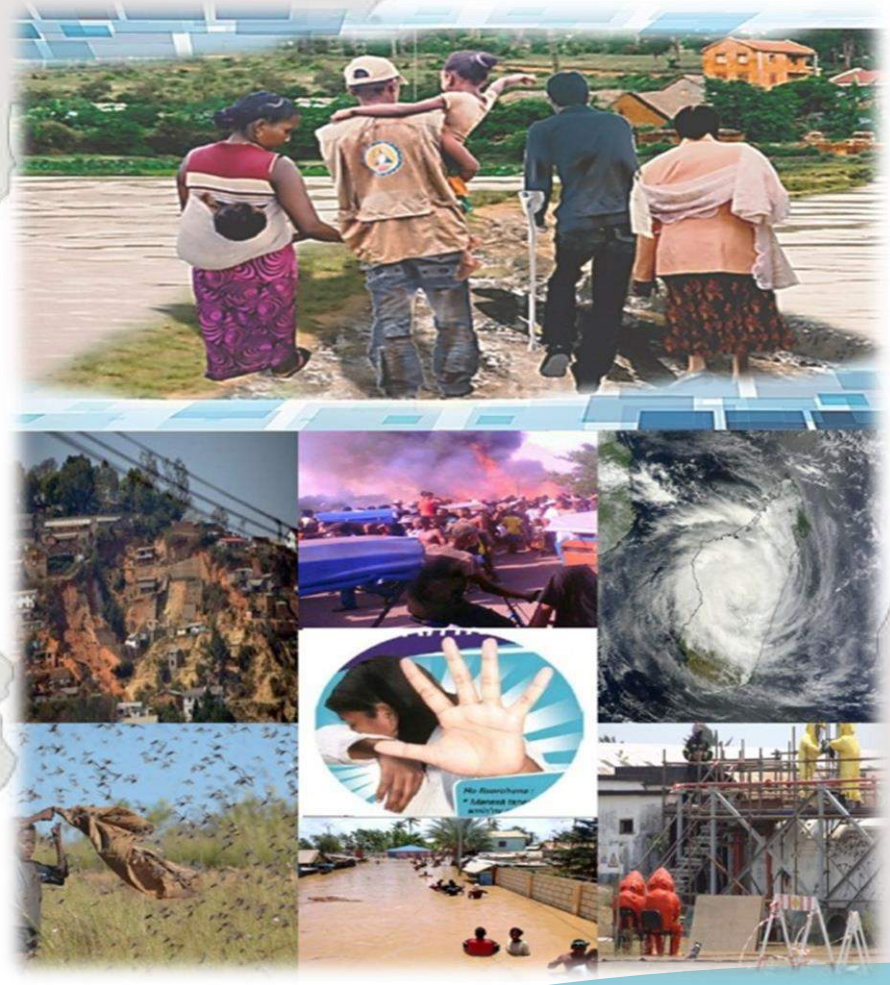

Septembre 2016

CPGU PRIMATURE

BNGRC

PNUD
Au service des peuples et des nations

SOMMAIRE

PREFACE 1
INTRODUCTION 4
I. COMPOSANTES DE LA STRATEGIE 7
I-1. Principes fondamentaux et cadrage de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC) 7
I-1-1. Principes de base 7
I-1-2. Cadrage de la Stratégie 8
I-2. VISION ET OBJECTIFS 8
I-2-1. Vision 8
I-2-2. Objectifs 8
I-2-3. Objectif global 8
I-2-4. Objectifs spécifiques 9
I-3. AXES STRATEGIQUES 10
I-4. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES A CONDUIRE PAR AXE STRATEGIQUE 10
AXE 1: ENGAGEMENT POLITIQUE PLUS ACCRU DANS LA GRC/RRC EN TENANT COMPTE DES DIFFERENTES SPECIFICITES DES ACTIFS ET DES ENJEUX CONCERNES POUR AMELIORER LA RESILIENCE. 10
R 1.1 La RRC est intégrée davantage dans les politiques, stratégies, plans, programmes, projets sectoriels. 10
R 1.2 Les ressources financières allouées pour la GRC/RRC augmentent de façon substantielle. 11
AXE 2: MEILLEURE GOURVERNANCE EN MATIERE DE GRC/RRC A TOUS LES NIVEAUX. 12
R 2.1 Le cadre politique et institutionnel de la GRC/RRC est amélioré 12
R 2.2 Le cadre juridique de la GRC/RRC est renforcé. 13
R 2.3 La coordination nationale, régionale et internationale des actions de GRC/RRC est renforcée. 13
AXE 3: LES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE GRC/RRC ET DE COORDINATION RENFORCEES. 14
R 3.1 La culture du risque est inculquée à la population. 14
R 3.2 La capacité humaine est améliorée à partir des ressources internes locales. 15
R 3.3 La capacité de réduction des facteurs de risques sous-jacents est diversifiée. 16
R 3.4 Les risques présents et futurs, tant au niveau national que local, sont identifiés et évalués, et leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décisions sur le court, moyen et long termes des acteurs à tous les n iveaux..... 17
R 3.5 L'organisation de la collecte des données est renforcée et opérationnelle. 18
R 3.6 Une meilleure préparation à la réponse aux catastrophes et au relèvement précoce est assurée. 19
AXE 4 : PRATIQUE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES ET DES INFORMATIONS MISE AU PROFIT DE LA GRC/RRC 20
R 4.1 La RRC est prise en compte dans les systèmes d'éducation et de recherche. 21
R 4.2 Les informations sur la GRC/RRC sont améliorées et diffusées à grande échelle par les médias. 22
R 4.3 Les bonnes pratiques en matière de GRC/RRC sont capitalisées. 22
II. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE 24
II-1. STRUCTURES CONCERNEES 24
II-1-1. Le niveau Stratégique 24
II-1-1-1. Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) : 24
II-1-1-2. Une structure permanente d'appui technique 24
II-1-1-3. Une plateforme nationale de Réduction des Risques et de Catastrophes 26
II-1-2. Le Niveau Opérationnel 27
II-1-2-1. Une structure centrale opérationnelle 27
II-1-2-2. Le Comité de Réflexion des Intervenants aux Catastrophes (CRIC) 28
II-1-2-3. Les Département Ministériels responsables de la gestion des risques spécifiques et les autres instances concernées 30
II-2. Facteurs de réussite de la mise en œuvre de la SNGRC 30
II-3. Mobilisation des ressources financières 32

« Bâtir un nouveau Madagascar, un Madagascar fort et ainsi léguer aux générations futures un pays apaisé, uni et prospère, qui aura réussi à devenir un leader mondial de la valorisation et de la préservation de son immense capital naturel en se basant sur une croissance forte et inclusive au service du développement équitable et durable de tous les territoires »

Son Execellence Hery RAJAONARIAMAMPIANINA,
Président de la République de Madagascar
(Plan National de Développement)

« Nous sommes tous concernés par la réduction des risques de catastrophes ; nous devons tous y participer et apporter notre pierre à l'édifice : société civile, réseaux professionnels, pouvoirs locaux et autorités nationales. »

Ban Ki-moon, Secrétaire Général de l'ONU

PREFACE

De par ses réalités physiques, géographiques, géologiques et climatiques d'une part et le niveau de culture et d'acceptation des risques des malagasy d'autre part, Madagascar se caractérise par sa forte exposition aux aléas tant naturels qu'anthropiques. Les impacts de plus en plus forts de ces aléas sont d'autant plus exacerbés par les vulnérabilités physiques, fonctionnelles et structurelles de la population dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. D'importants dommages et pertes sont annuellement enregistrés suite au passage d'aléas tels que le cyclone, inondation, incendie de forêt et de maison d'habitation, invasion acridienne, sècheresse, insécurité alimentaire, ...et les dépenses récurrentes pour le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction sont tout autant importantes, annihilant ainsi plusieurs années d'effort de développement. Seule, une forte résilience des communautés et du territoire, permet de réduire de façon substantielle les dégâts qui en découlent. Or, renforcer la résilience à ces aléas et aux éventuelles catastrophes, renvoie à l'idée de réduction des risques de catastrophes et des vulnérabilités, qui est un processus complexe devant commencer par une prise de conscience collective et nécessitant une vision bien claire, la disponibilité de divers moyens : humains, matériels, financiers, informationnels,..., ainsi qu'une bonne capacité de mise en œuvre et de coordination.

Conscient de cette situation, le Gouvernement malagasy a inscrit la Gestion/Réduction des Risques de Catastrophes (GRC/RRC) dans l'ordre des priorités nationales et a exprimé clairement son engagement politique dans ce sens en faisant figurer la GRC/RRC parmi les axes et les objectifs stratégiques dans la Politique Nationale de Développement et de son Plan de Mise en Œuvre, lesquels dérivent de la Politique Générale de l'Etat.

En effet, le Gouvernement reconnait que, de par son caractère transversal, relevant de la sécurité humaine, la GRC/RRC est un des facteurs structurants et déterminants du développement durable du pays ; et bien qu'elle soit une affaire de tous nécessitant la mobilisation de différentes institutions nationales et de toutes les forces vives de la nation, elle relève en premier chef de la mission régalienne de l'Etat. C'est ainsi que Madagascar a toujours participé aux échanges internationaux en GRC/RRC et a toujours favorisé toutes les initiatives nationales tendant à la promotion de ce domaine. D'ailleurs, Madagascar figure parmi les pays en développement ayant enregistré une forte avancée en matière de mécanisme

et de dispositif de GRC/RRC. La volonté de l'Etat malagasy d'œuvrer davantage dans ce domaine continue, par ailleurs, à se raffermir encore plus et s'est traduit dernièrement par la mise à jour de la Politique et de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes.

A ce propos, comme depuis 2015 la référence incontournable en matière d'élaboration de politique et de stratégie de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes est le Cadre de Sendaï, Madagascar s'est aligné aux nouvelles orientations mondiales définies dans ce cadre international, lors de l'actualisation de sa Politique et sa stratégie nationale. En effet, les textes législatifs et réglementaires liés à la GRC/RRC ont eu besoin d'une mise à niveau pour mieux répondre aux besoins de la population malagasy face à l'émergence de nouveaux risques et de l'évolution de l'approche internationale en la matière. Aussi, désormais, c'est la Loi n°2015-031, promulguée le 12 février 2016 qui définit et précise la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes. Quant à la présente Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC), annexée au décret d'application de la loi sus évoquée, elle vient à point nommé combler le vide en matière d'instruments de GRC/RRC car le document de référence utilisé dans ce domaine jusqu'à ce jour, date de 2003.

Cette SNGRC actualisée est le fruit de la collaboration entre toutes les parties prenantes de la GRC/RRC à Madagascar, tant celles du secteur public se trouvant au niveau central et territorial de l'Administration que celles relevant du secteur privé, du milieu académique et universitaire et des partenaires de développement de Madagascar. Réalisé par la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU) conjointement avec le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cette actualisation s'est ainsi faite suivant une approche participative et inclusive.

La SNGRC mise à jour s'assoit sur une nouvelle vision, de nouveaux objectifs et axes stratégiques s'accommodant avec les objectifs et priorités d'action du cadre de référence international et s'adaptant au mieux aux réalités et contextes de Madagascar. Ainsi, pour la première fois, la gestion et la protection financière et le transfert des risques y sont évoqués et le renforcement des capacités humaines, techniques et juridiques dans les domaines liés à la gestion des risques et des catastrophes y est mis en exergue ; il y est aussi souligné comme gage de toutes actions de GRC/RRC, la bonne gouvernance, le suivi et l'intégration de la

RRC dans la planification des politiques publiques et dans tout projet de développement socio-économique avec le concours de l'ensemble des intervenants publics, privés et associatifs sans oublier l'implication des chercheurs scientifiques, d'institutions en charge de la gestion des risques et des catastrophes. La SNGRC mise à jour garantit également une meilleure coordination des politiques sectorielles et une synergie des actions des différents intervenants de la GRC/RRC en palliant la gestion sectorielle cloisonnée et fragmentées des risques. Ce qui suppose un meilleur partage des expériences et des informations. L'accent est aussi mis sur la coopération à tous les niveaux : national, régional, international à travers des protocoles et programmes d'accords.

MAHAFALY Solonandrasana Olivier

INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Sur le plan international, les Participants à la Troisième Conférence mondiale sur la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC), rassemblés du 14 au 18 Mars 2015 à Sendai au Japon, ont reconnu une augmentation de la magnitude et la fréquence des aléas affectant le monde, déclenchant des situations d'urgence de plus en plus complexes. Ce qui a amené les participants à affirmer solennellement leur détermination à redoubler d'efforts pour renforcer la RRC dans le monde entier, afin de réduire les vulnérabilités ainsi que les pertes socio-économiques dues au passage des aléas.

A l'issue de cette Conférence Mondiale, un consensus a été prononcé sur la nécessité de consolider l'intégration de la RRC dans toutes les politiques, stratégies et secteurs de développement, tant au niveau international et régional que national en vue de l'amélioration de la résilience des nations. Un cadre de référence international dénommé « Cadre de Sendai pour la période 2015-2030 », a alors été élaboré. Les actions prioritaires définies dans ce cadre sont :

Priorité1 : comprendre les risques de catastrophe.
Priorité2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.
Priorité3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.
Priorité4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Plus tard, les évènements majeurs touchant directement ou indirectement l'aspect Gestion et Réduction des Risques et des Catastrophes (GRC/RRC) se sont alignés aux dispositions de ce Cadre de Sendai, dans leur conception, la détermination de leurs objectifs et des actions à mettre en œuvre. Ce sont en l'occurrence, la révision de la Stratégie Africaine pour la prévention des catastrophes qui s'est tenue en juillet 2015 ;la 21ème Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui a eu lieu en décembre 2015 et le Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu en septembre 2015, dans lequel les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté les dix-sept (17)

Objectifs de Développement Durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

En mai 2016,lors de la Conférence Humanitaire Mondiale, il a été également recommandé la prise en compte des dimensions RRC et résilience dans toute stratégie de développement durable.

S'agissant de Madagascar, le pays se trouve dans une situation de vulnérabilité critique de par ses réalités physiques, socio politiques et économiques.

Cette vulnérabilité est à son tour, exacerbée par la récurrence et l'ampleur des aléas majeurs tels que les cyclones, l'inondation, la sècheresse qui sont aggravés par les changement climatiques, ainsi que par l'invasion acridienne, les incendies, qui affectent de façon quasi permanente, le pays.

Les dommages et pertes socio-économiques qui en découlent, érodent les moyens de subsistance et exigent le plus souvent des interventions humanitaires de grande envergure.

Dans le but de mieux faire face à cette situation et d'assurer un meilleur développement durable au pays, des initiatives ont été prises depuis 2003 pour renforcer les mécanismes de gestion des risques et des catastrophes nationaux. C'est ainsi qu'une politique et une stratégie relatives à la GRC ont été élaborées, mises en œuvre et enrichies par la suite par la prise en compte des dispositions du Cadre d'Action de Hyogo (CAH 2005-2015).

L'évolution du contexte international en matière de GRC et l'émergence de nouveaux risques aussi bien intensifs et extensifs qu'endogènes et exogènes, ont conduit à l'actualisation et la reformulation de la politique et de la stratégie nationale de GRC à Madagascar, lesquelles tiennent comptent toutefois, des leçons apprises et des bonnes pratiques retenues de l'ancienne stratégie nationale.

L'Etat malagasy, dans sa Politique Générale et son Plan National de Développement (PND 2015-2030) a, en effet, souligné l'importance de la Gestion et Réduction des Risques de Catastrophes à travers l'axe stratégique N°5 « Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes ». Dans ce sens, un nouveau cadre juridique de la GRC matérialisé par la loi n° 2015-031 du 12 février 2016 relative à la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (PNGRC) a été mis en place.

L'application de cette PNGRC requiert la mise à jour de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC). Cette mise à jour, qui a suivi un processus itératif, continu et participatif, a été réalisée par la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU) et le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Un plan de mise en œuvre de cette SNGRC, qui détermine les échéances et définit les actions concrètes à réaliser et les indicateurs d'objectifs qui découlent de la vision même adoptée dans cette stratégie, tout en précisant les rôles et attributions de chaque partie prenante, sera également élaboré en vue de la concrétisation des activités et des objectifs prévus. Ce plan prendra en considération les orientations, activités et actions définies dans les autres documents nationaux disponibles relatifs à tous les thèmes corrélés à la GRC/RRC, tel que le Plan d'Actions Nationales pour les mesures d'Adaptation sur le changement climatique (PANA).

I. COMPOSANTES DE LA STRATEGIE

I-1. Principes fondamentaux et cadrage de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC)

I-1-1. Principes de base

Les principes fondamentaux qui sous- tendent la SNGRC sont fondés sur des actions :

- **centrées sur l'Homme.** Cet aspect anthropocentrique renvoie à la prise en compte de tous les principes de Droits Humains et du principe de « Ne pas nuire – *Do not harm ».* Sous ce rapport, les communautés sont au centre des préoccupations pour toute politique, tout programme et tous projets de réduction des risques de catastrophes. L'approche valorise les savoir-faire locaux, les méthodes d'apprentissage locales. Il correspond à une démarche compréhensive et de renforcement des mécanismes communautaires pour faire face aux catastrophes, par le biais de stratégies appropriées ;
- **intégrées dans la politique générale de l'État, et dans le Plan National de Développement et son Plan de Mise en Œuvre**. C'est ainsi que toutes les stratégies régionale, locales et sectorielles doivent intégrer des actions spécifiques en matière de GRC/RRC respectant les principes liés à la bonne gouvernance, (redevabilité, transparence, solidarité), le genre, l'équité et l'inclusivité ;
- **articulées et en cohérence avec la politique de décentralisation**, dans une logique subsidiarité, pour aider au renforcement des compétences locales et régionales d'une part, et pour une meilleure efficacité des interventions et pour une meilleures internalisation des actions au niveau communautaire, d'autre part ;
- **basées sur une approche « multi-risques, multi-aléas»** (naturels et anthropiques), **« intégrée »** (toutes les opérations d'ordre humanitaire et de développement**)** et **« globalisante »** (toutes les étapes du cycle de gestion des risques et des catastrophes). Cette approche met l'accent sur l'identification, l'analyse, le contrôle et le traitement systématique de tous les risques de catastrophes ;

- **de planification visant à réduire les vulnérabilités physiques sociales, environnementales et économiques des populations.** La priorité est à accorder aux plus exposés et aux groupes plus vulnérables ;
- **s'appuyant sur la coopération régionale et internationale.** Le développement des partenariats techniques et financiers ainsi que la synergie des interventions des parties prenantes permettent de saisir toutes les opportunités qui s'offrent en matière de renforcement des capacités.

I-1-2. Cadrage de la Stratégie

La présente stratégie nationale revêt un caractère dynamique par rapport à l'évolution des contextes même du pays. Le document en soi est donc un document vivant. La SNGRC est étroitement liée au profil des risques et des vulnérabilités de Madagascar. Elle pose comme postulat que si les risques naturels sont inévitables, leurs impacts peuvent être atténués grâce à une gestion mieux adaptée intégrant les dimensions transversales liées aux risques émergents, au genre, au changement climatique,… Conçue pour une période de quinze (15) ans à compter de 2016, elle traduit, au même titre que la Politique Nationale de GRC, l'engagement de l'Etat en matière de GRC/RRC.

Ce document constitue un outil de référence et d'orientation à la prise de décisions dans le cadre de la GRC/RRC. Par ailleurs, c'est un instrument de plaidoyer permettant de contribuer à l'amélioration et à la gestion des ressources humaines, matérielles, financières, informationnelles.

I-2. VISION ET OBJECTIFS

I-2-1. Vision

« Une nation résiliente aux chocs, protégée de tous dégâts, dans sa dimension sociale, culturelle, économique et environnementale pour un développement durable ».

I-2-2. Objectifs

La Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) en tant que partie intégrante du développement relève d'un grand défi. Se contenter de renforcer et de reproduire les pratiques et les mécanismes existants n'aide en effet pas à résoudre le problème des risques de catastrophes: il faut procéder à un changement de paradigme et viser à agir sur la mentalité et la pratique même au

niveau des autorités nationales, des gestionnaires de catastrophes, de la population et des partenaires de développement.

Dès lors, la Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC) comporte une double tâche majeure : agir en urgence et assurer le relèvement précoce, atténuer ou réduire les impacts des aléas et des catastrophes. Ce qui renvoie à l'idée de prévention et de mitigation avant toute action de réponse.

En effet, réduire l'impact des catastrophes exige qu'il faut passer de la gestion des catastrophes à une approche Réduction des risques, alors que promouvoir un développement sensible aux risques dépend de l'intégration de la RRC dans la planification, la promptitude et l'efficacité du relèvement précoce et la mise en œuvre des activités de développement.

I-2-3. Objectif global

« Ériger la GRC/RRC comme un pilier de développement durable».

I-2-4. Objectifs spécifiques

1. Assurer l'effectivité de l'intégration de la RRC et de la GRC dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles de développement et renforcer les cadres juridique et institutionnel.
2. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des institutions et des autres parties prenantes en matière de GRC/RRC afin de garantir une connaissance réelle des risques majeurs et des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire national.
3. Renforcer l'utilisation des connaissances, des innovations et de l'éducation pour instaurer une culture du risque, de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux à travers l'appui à la recherche, l'identification et la valorisation des connaissances endogènes et la sensibilisation au changement de comportement de la population.
4. Renforcer la prise en compte des risques sous-jacents dans les programmes et les projets aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale.

5- Poursuivre les actions d'amélioration des outils techniques de GRC/RRC et de renforcement des capacités des acteurs et de la résilience de la population.

6- Assurer le relèvement précoce

I-3. AXES STRATEGIQUES

En tenant compte du contexte actuel, et dans le but d'atteindre les objectifs sus mentionnés, la présente SNGRC a été conçue pour s'articuler autour de quatre (04) axes stratégiques :

AXE 1 : Engagement politique plus accru dans la GRC/RRC en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés, pour améliorer la résilience.

AXE 2 : Meilleure gouvernance de la GRC/RRC à tous les niveaux.

AXE 3: Capacités des acteurs en matière de GRC/ RRC et de coordination renforcées.

AXE 4 : Pratique de la gestion des connaissances mise au profit de la GRC/RRC.

I-4. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES A CONDUIRE PAR AXE STRATEGIQUE

AXE 1: ENGAGEMENT POLITIQUE PLUS ACCRU DANS LA GRC/RRC EN TENANT COMPTE DES DIFFERENTES SPECIFICITES DES ACTIFS ET DES ENJEUX CONCERNES POUR AMELIORER LA RESILIENCE.

La GRC/RRC relève de la responsabilité commune et partagée de tous les acteurs de développement. Certes, son efficacité repose sur l'implication des différentes couches de la population lesquelles se distinguent par leur degré de vulnérabilité. Toutefois, la GRC/RRC ne saurait atteindre ses objectifs de développement que par les actions de relèvement précoce et le renforcement de la résilience des communautés et du territoire sans l'adhésion des responsables politiques et l'engagement de ces derniers à appliquer une politique et une stratégie bien définies ; à allouer et à faciliter la mobilisation de toutes les ressources nécessaires.

R 1.1 La RRC est intégrée davantage dans les politiques, stratégies, plans, programmes, projets sector iels.

Il s'agit de faire une nouvelle lecture des politiques, programmes et projets sectoriels qui devront tous intégrer la RRC dans leurs composantes.

ACTIVITES

- Renforcer les actions de plaidoyer et de lobby pour plus d'engagement politique à l'intégration de la RRC dans les outils de planification de développement au niveau sectoriel ;
- élaborer un programme de RRC au niveau territorial tiré de la SNGRC et l'intégrer dans la planification locale en tenant compte des risques émergents, des groupes vulnérables, du genre, du changement climatique, de l'occupation des terres (land use),… ;
- sensibiliser, former et accompagner les responsables étatiques et sectoriels ainsi que les élus à tous les niveaux en vue d'intégrer la RRC dans tous les politiques, stratégies, plans, programmes et projets sectoriels.
- Intégrer les activités de relèvement précoce dans les programmes sectoriels et les projets communautaires

R 1.2 Les ressources financières allouées pour la GRC/RRC augmentent de façon substantielle.

La disponibilité de ressources financières suffisantes et facilement mobilisables est le garant de la liberté d'action, la rapidité des interventions et l'efficacité dans toutes les phases de la GRC/RRC.

ACTIVITES

- Sensibiliser le Gouvernement, le Sénat et l'Assemblée Nationale pour prévoir et/ou accroître les lignes budgétaires destinées à la GRC/RRC
- Conduire des exercices de budgétisation nationale intégrant la GRC/RRC et la soumettre au Gouvernement
- promouvoir l'investissement durable (direct ou indirect) des budgets sectoriels (agriculture, santé, infrastructures,…) dans les activités de la GRC/RRC en incitant chaque secteurs à valoriser et à appliquer les normes/guides/directives de constructions existant et en revérifiant et adaptant les budgets ;
- programmer des activités de plaidoyers et développer des partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, en vue de la mobilisation des ressources;

- développer et mettre en œuvre un mécanisme national, régional et local permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (Fonds de Réserve : Guichet Réduction, Guichet Urgence, Guichet Relèvement/Reconstruction) ;
- promouvoir des mécanismes de transfert et de financement des risques ;
- améliorer les ressources financières des fokontany et communes afin de constituer un fonds de contingence et RRC local

AXE 2: MEILLEURE GOURVERNANCE EN MATIERE DE GRC/RRC A TOUS LES NIVEAUX.

Assurer une meilleure gouvernance en matière de GRC/RRC renvoie à l'établissement de cadres politiques et institutionnels cernant les typologies de risque et des catastrophe et préconisant les lignes directrices et de conduite à suivre dans la GRCR/RRC, d'une part, et permettant de bien différencier les rôles et les responsabilités de chaque acteur, d'assurer le contrôle, la surveillance, le suivi et l'évaluation autant des risques que des catastrophes et de leurs impacts et de décider et d'agir en toute certitude, d'autre part. Par ailleurs, cela implique la disponibilité de mécanismes et d'instruments juridiques légitimant toute action entreprise et confirmant que la GRC/RRC relève de la mission régalienne de l'Etat et qu'elle revêt un caractère obligatoire et contraignant pour assurer le développement du Pays et de la Nation.

R 2.1 Le cadre politique et institutionnel de la GRC/RRC est amélioré

Un bon cadre politique et institutionnel tient compte des leçons apprises des expériences du passé et de l'évolution des orientations internationales et régionales. Eu égard au caractère, multi et inter sectoriel ainsi que transversal de la GRC/RRC, ce cadre doit être conçu dans une approche intégrée, participative et inclusive.

ACTIVITES

- Faire adopter et vulgariser le Document de SNGRC ;
- élaborer une stratégie de GRC/RRC au niveau régional, local ;
- élaborer un plan de mise en œuvre de la SNGRC se déclinant en plan régional et local en conformité avec la Politique de décentralisation à Madagascar ;
- élaborer un plan de communication ;
- accroitre la participation de la population dans la planification, la mise en œuvre de toute

action de GRC/RRC ;

- renforcer le pouvoir et les capacités managériales ainsi qu'opérationnelles des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en matière de RRC et adaptation aux changements climatiques en mettant à leur disposition des moyens humains, techniques et financiers adéquats et en révisant les missions et tâches des responsables à tous les niveaux (fokontany, commune, région)
- redynamiser les structures et plateformes de GRC/RRC dans tous les secteurs et à tous les niveaux ;
- mettre en place un mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC.

R 2.2 Le cadre juridique de la GRC/RRC est renforcé.

Le renforcement du cadre normatif de la GRC/RRC permet de conforter sa position parmi les priorités de la politique publique. Ainsi, des textes législatifs et réglementaires couvrant tous les aspects de la GRC/RRC sont à développer et à vulgariser à tous les niveaux : national, territorial et sectoriel.

ACTIVITES

- Vulgariser, à tous les niveaux, les textes législatifs et réglementaires relatifs à la GRC/RRC ;
- élaborer et ou mettre à jour et vulgariser les textes subséquents à la PNGRC ;
- développer un manuel de procédure permettant de réguler et de renforcer le partenariat et la collaboration entre toutes les parties prenantes de la GRC/RRC ;
- mettre en place des dispositifs servant de vigie pour veiller à l'observation des dispositions des textes législatifs et réglementaires ainsi que des normes et directives relatifs à la GRC/RRC ;
- élaborer un document sur la doctrine d'emploi des moyens de GRC/RRC et un manuel de gestion des dons pour les secours d'urgence.

R 2.3 La coordination nationale, régionale et internationale des actions de GRC/RRC est renforcée.

La GRC/RRC est multidimensionnelle (à la fois internationale et nationale). Elle nécessite une collaboration et une coopération affirmée et affermie au niveau national, bilatéral, régional, international et multilatéral. Toutefois, les activités et interventions dans le cadre de cette

coopération doivent être conduites de façon coordonnée et en synergie les unes avec les autres.

ACTIVITES

- Inventorier les initiatives régionales et internationales pour la coopération dans les échanges techniques d'informations, et les transferts compétence ;
- promouvoir la coopération par des conventions de partenariat et des protocoles d'accord entre les Pays aussi bien au niveau de la Sous-Région (Océan Indien et Afrique australe) que de la Région (Afrique) que de par le Monde ;
- mettre en place des centres opérationnels au niveau territorial et local pour améliorer les actions en GRC/RRC en général et mieux assurer l'efficacité et la coordination des réponses aux urgences et aux catastrophes ;
- renforcer les capacités des centres opérationnels existant au sein des différents secteurs au niveau territorial ou local pour améliorer les actions en GRC/RRC.

AXE 3: LES CAPACITES DES ACTEURS EN MATIERE DE GRC/RRC ET DE COORDINATION RENFORCEES.

L'efficacité des activités de GRC/RRC dépend de celle de ses acteurs à tous les niveaux. Ainsi, le renforcement de la capacité opérationnelle de ces acteurs pour tout ce qui concerne les phases classiques de la GRC/RRC est crucial. Il porte également sur des thématiques relatives à la communication, la gestion des ressources et la coordination des activités par le biais de mécanismes nationaux opérationnels assurant le lien entre les exigences des urgences humanitaires et les programmes de développement.

R 3.1 La culture du risque est inculquée à la population.

La capacité à faire face aux risques ainsi que l'efficacité des actions de réduction des risques repose sur une valeur fondamentale qu'est la culture du risque, laquelle relève en même temps de chaque individu que de l'ensemble de la population et renvoie en effet, à une meilleure connaissance et compréhension du risque.

ACTIVITES

- Elaborer un programme de communication sur la RRC en tenant compte des risques majeurs actuels, des risques émergents, des risques futurs, du genre, des changements climatiques et en insistant sur la prise en compte des spécificités de chaque partie du

territoire ;

- renforcer les initiatives et les activités visant la responsabilisation des communautés, des décideurs politiques, des religieux, des jeunes, des militaires, des volontaires, des journalistes, des membres de la société civile et des groupes vulnérables dans la RRC ;
- mettre à jour les modules de formation, élaborer un plan de renforcement de la communication et améliorer les outils d'information et de sensibilisation (annuaire, bulletin, …) pour les divers cibles prenant en compte tous les risques majeurs au niveau national ;
- organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public sur la culture du risque en couvrant tous les risques majeurs et en mettant l'accent sur les mesures de réduction **;**
- renforcer les mécanismes d'information au niveau national et local en capitalisant l'appui aux radios communautaires, aux ONG locales et organisations de base ;
- favoriser les échanges intercommunautaires ;
- mettre en place des systèmes de transfert de risques et de protection financière des risques.

R 3.2 La capacité humaine est améliorée à partir des ressources internes locales.

L'approche de renforcement des capacités humaines commence par une évaluation interne définissant les besoins adaptés. La mise en œuvre du renforcement de capacité suivra l'approche « décentralisée » en investissant d'abord sur des formateurs locaux pour s'assurer de la pérennisation du cycle formateur à travers les ressources locales.

ACTIVITES

- Evaluer et faire une analyse compréhensive annuelle des besoins de formation pour le renforcement des compétences des membres des Institutions et structures de GRC et autres intervenants ;
- élaborer un programme de formation sur la thématique GRC/RRC en focalisant sur les aspects multirisques et multi aléas incluant les risques émergents, le genre, le changement climatique, …,
- former des pools de formateurs nationaux et locaux sur la thématique GRC/RRC ;
- développer des matériels de formation et des supports pédagogiques bilingues, ciblant tous les acteurs du développement et en particulier les communautés locales et en faire une

large diffusion ;

- renforcer les capacités de l'équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophes lors des interventions post catastrophes (CRIC/VAC Madagascar) ;
- renforcer les capacités des Institutions et structures impliquées dans la GRC/ RRC en tenant compte des risques émergents, du changement climatique, du genre, etc….;
- valoriser les spécialistes en GRC disponibles formés au niveau local et sortant de l'Université de Madagascar (Département Multidisciplinaire de Gestion des Risques et des Catastrophes (Université Ankatso), Licence d'ingénierie en Gestion des Catastrophes et Réduction des Risques (LIGRR – Département science - Université Ankatso), Master 2 en Télédétection & Risques Naturels (IOGA – Université Ankatso), etc…);
- mettre en place des centres de formation professionnalisant en matière de RRC/GRC et en matière de secours spécialisé ;
- intégrer dans les planifications, les activités de suivi des formations (effectivité, impacts, suites données,…).
- impliquer le secteur privé et la société civile

R 3.3 La capacité de réduction des facteurs de risques sous-jacents est diversifiée.

L'atténuation/mitigation des impacts des aléas et des catastrophes trouvent son fondement dans la capacité à faire obstacle aux facteurs de risques sous-jacents. Le renforcement de la capacité de réduction de ces facteurs de risques sous-jacents permet de réduire l'incidence des aléas et des catastrophes et constitue ainsi le gage de l'efficacité des actions de GRC/RRC.

ACTIVITES

- Prendre en compte les risques liés aux changements climatiques futurs dans les stratégies de RRC ;
- Participer aux actions de gestion durables des écosystèmes, notamment en améliorant l'aménagement du territoire et les activités de développement afin de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité
- rendre plus résilients les systèmes de production alimentaire et les moyens d'existence pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés face aux aléas

- promouvoir l'intégration de la RRC dans les secteurs de la santé, agriculture, élevage, pêche, éducation, environnement, eau-assainissement-hygiène, aménagement des territoires ruraux et urbains, … ;
- encourager la protection et l'amélioration des équipements collectifs et les infrastructures essentielles : écoles, dispensaires et hôpitaux, stations d'épuration des eaux, centrales électriques, voies de communication et de transport, centres d'alerte et de gestion des opérations en cas de catastrophe ;
- promouvoir les recherches et l'exploitation des énergies renouvelables ;
- améliorer l'application des mécanismes de protection sociale afin d'aider les populations démunies, âgées ou handicapées et les autres groupes exposés;
- renforcer les systèmes de protection de l'environnement et des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, mangroves, côtes, et flancs de montagnes) ;
- élaborer et opérationnaliser des plans d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des zones rurales, intégrant une analyse préalable des risques de catastrophes, en particulier pour les bassins versants, les zones de montagne, les plaines alluviales côtières et des zones de production, .

R 3.4 Les risques présents et futurs, tant au niveau national que local, sont identifiés et évalués, e t leur profil contribue de façon adéquate à la prise de décisions sur le court, moyen et long termes des acteurs à tous les niveaux.

L'approche holistique et prospective dans l'identification, l'évaluation et l'analyse des aléas et des risques permet de prendre des décisions en toute certitude et d'assurer ainsi l'efficacité des actions à entreprendre.

ACTIVITES

- Favoriser les échanges d'informations verticales (entre les niveaux administratifs) et horizontales (entre les secteurs/thématiques) en temps normal pour établir un réseau de vigilance permanent afin, d'une part, de renforcer le système d'alerte et d'assurer son efficacité, pendant chaque catastrophe et d'autre part, pour une meilleure coordination des actions de réponse et des secours d'urgence et après le choc pour favoriser le relèvement des victimes ;

- réaliser et mettre à jour périodiquement les situations de vulnérabilités socio-économiques et physiques en tenant compte des risques majeurs actuels, des risques émergents, du genre, des changements climatiques, … ;
- développer des outils de diagnostic sommaire des risques (expositions aux aléas, vulnérabilité, capabilités, capacités) pour chaque secteur (en tenant compte des travaux antérieurs déjà réalisés, comme le profil des risques effectué par la CPGU) ;
- élaborer des cartographies multirisques et identifier le profil risque des régions/districts/communes/zones spécifiques ;
- organiser des ateliers de validation et de capitalisation des résultats du fonctionnement des systèmes à l'intention des membres des comités de GRC ;
- promouvoir la mise en place d'un centre de recherche sectorielle spécialisée en privilégiant l'identification des existants et le renforcement de leur capacité technique.

R 3.5 L'organisation de la collecte des données est renforcée et opérationnelle.

Les ressources informationnelles tant ante et post aléas qu'ante et post catastrophe sont à la base de toutes les orientations à prendre en matière de GRC/RRC. Le renforcement de l'organisation et de l'opérationnalité des mécanismes de collectes d'information et données ainsi que la promotion de la coopération dans ce sens est la clé de voûte de la fiabilité des informations collectées.

ACTIVITES

- Evaluer, d'une manière systématique, les équipements de collecte de données au niveau de chaque entité technique chargée du suivi des aléas thématiques, proposer des améliorations aux éventuelles failles ou défaillances identifiées et appliquer les mesures correctives nécessaires ;
- évaluer, d'une manière systématique, les capacités des entités chargées du suivi des aléas thématiques en terme d'analyses statistiques et cartographiques pour une couverture nationale (météo, limnométriques, invasions acridiennes, pandémie....), proposer des améliorations aux éventuelles failles ou défaillances identifiées et appliquer les mesures correctives nécessaires ;

- évaluer, d'une manière systématique, la capacité des centres opérationnels à traiter d'une manière globalisante les informations émanant des entités techniques chargés des vigilances et des informations permettant d'évaluer la vulnérabilité sectorielle/thématique de Madagascar et des zones à risques, proposer des améliorations aux éventuelles failles ou défaillances identifiées et appliquer les mesures correctives nécessaires ;
- mener des activités d'harmonisation, de coopération, de collaboration et d'interaction des acteurs GRC et les interopérabilités de leurs moyens spécifiques en vue d'un SAP performant et multirisque ;
- en vue d'une optimisation des ressources pendant la phase post-aléas, mettre en œuvre les activités permettant la coordination de la remontée des informations sur les réponses, consolider, analyser, diffuser et puis archiver les informations y afférentes ;
- en vue d'une optimisation des analyses des risques futures, établir un système d'archivage informatique permettant de renseigner sur les caractéristiques morpho-métriques des catastrophes de leurs conséquences et de leurs impacts ;
- perfectionner les méthodes et les moyens scientifiques de surveillance et d'alerte précoce par la recherche et développer des méthodologies pour permettre aux communautés de procéder à la cartographie des risques de catastrophes ;
- développer des partenariats avec les centres de recherche, les services météorologiques, les centres nationaux de données, les observatoires nationaux des risques et toutes autres institutions similaires pour le partage d'informations, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la RRC ;
- Valoriser et perfectionner les systèmes existant de recueil, d'analyse, et de diffusion des informations statistiques sur les catastrophes, leurs conséquences et les pertes occasionnées.

R 3.6 Une meilleure préparation à la réponse aux catastrophes et au relèvement précoce est assurée.

Répondre aux catastrophes demande d'agir en urgence. Toutefois, l'on ne peut agir en urgence sans préparation laquelle porte à la fois sur les aléas et les risques que l'on peut prévenir et sur ceux que l'on ne peut pas prévenir mais que l'on peut bien gérer.

ACTIVITES

- Évaluer les capacités de réponse en termes de besoins nationaux en logistique et Communication ;
- élaborer des plans de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence et de relèvement précoce à tous les niveaux en s'intéressant tout particulièrement aux zones à risques et aux groupes les plus vulnérables ;
- renforcer les capacités des intervenants en matière de préparation et réponse aux catastrophes et de relèvement précoce par l'adoption d'outils communs, par la mise à jour et mise en œuvre des plans de contingence, le monitoring, l'organisation des secours et par des exercices de simulation ;
- développer et mettre en œuvre un programme de formation pour la préparation et réponse aux urgences et de relèvement précoce incluant tous les secteurs et à tous les niveaux (national, régions, districts, communes) et sur la gestion du SAP (gestion de l'information, SIG, ...) ;
- renforcer les capacités nationales en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des programmes de relèvement précoce ;
- établir des procédures pour la gestion des centres opérationnels ;
- améliorer la qualité de réponse en matière de GRC par le renforcement de la capacité de pré positionnement et la dotation de secours spécialisés ;
- développer un réseau institutionnel d'organismes spécialisés dans les interventions de secours d'urgence.

AXE 4 : PRATIQUE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES ET DES INFORMATIONS MISE AU PROFIT DE LA GRC/RRC

La GRC/RRC, pour être efficace, doit s'inscrire dans une démarche managériale pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des initiatives, des méthodes et des techniques permettant de percevoir, identifier, capitaliser, organiser, partager, mémoriser, assimiler, adapter et utiliser les bonnes pratiques retenues des leçons apprises ainsi que les connaissances et savoir-faire aussi bien empiriques que scientifiques dans ce domaine. En effet, l'efficacité des actions de GRC/RRC à tous les niveaux dépend de l'existence d'informations opportunes et ciblées pouvant être partagées et exploitées pour assurer la sécurité de la population comprise dans ses trois

dimensions : vie humaine, patrimoine et environnement.

Elle exige ainsi l'implication de tout un réseau d'acteurs, notamment les communautés, les intervenants et parties prenantes de la GRC/RRC, tant du milieu académique que professionnel ainsi que les partenaires techniques et financiers.

R 4.1 La RRC est prise en compte dans les systèmes d'éducation et de recherche.

L'intégration de la RRC dans les systèmes d'éducation et de recherche concerne à la fois le corps enseignants, les chercheurs, les élèves et étudiants. Elle permettrait de mieux asseoir la culture de la GRC/RRC au sein de la population et d'améliorer les échanges d'information et le partage des connaissances entre ses différentes franges.

ACTIVITES

- Généraliser l'intégration de la RRC dans tous les niveaux de l'enseignement et des cycles de l'éducation élaborés par le Ministère chargé de l'Education Nationale ;
- promouvoir la prise en compte de la RRC dans le système d'éducation non formelle ;
- favoriser et encourager toute initiative visant à faciliter l'interprétation des données scientifiques fournies par des Institutions de recherche, les Centres de données et autres Structures similaires
- renforcer les capacités des Universités et Institutions de recherche qui développent des initiatives dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes (thèmes de recherche, dissémination des résultats, bourses, etc…) et inciter la prise en compte et l'application des résultats par les acteurs de développement présents au pays : entités étatiques, ONGs, Systèmes des Nations Unies
- développer un système intégré de génération et de gestion des données et des informations sur la RRC ;
- mettre en place et rendre opérationnel un espace ou un centre de documentation et d'information virtuel

R 4.2 Les informations sur la GRC/RRC sont améliorées et diffusées à grande échelle par les médias.

La recherche et collecte d'informations, la vérification de la fiabilité et de la source d'information ainsi que de la précision de son contenu, la diffusion de l'information sont autant de facteurs garants de l'efficacité des actions de GRC/RRC. L'implication active des médias, dans ce sens, contribuera à assurer la prise de décision en toute certitude et la pertinence des interventions dans chaque phase de la GRC/RRC.

ACTIVITES

- Établir une procédure de gestion des informations pendant le cycle de GRC, notamment en situation de réponse aux urgences ;
- organiser des sessions de renforcement de capacité sur la GRC/RRC aux gens des médias à tous les niveaux et mettre en place un pool ou cercle de « journalistes amis de la GRC/RRC » ;
- promouvoir les thématiques de G/RRC au niveau des médias
- promouvoir l'utilisation de toutes les technologies disponibles pour diffuser les informations relatives à la GRC/RRC ;
- susciter le réflexe RRC par le biais des campagnes de sensibilisation de masse.

R 4.3 Les bonnes pratiques en matière de GRC/RRC sont capitalisées.

Les leçons apprises des vécues en termes d'aléas et de catastrophes, les usages locaux et les expériences traditionnelles peuvent être facilement assimilés et adaptés aux réalités du moment. Aussi, viennent-ils en complément de la méthodologie scientifique de GRC/RRC combinant approche, démarche et outils ; et peuvent-ils constituer d'efficaces moyens pour faire face aux aléas et aux catastrophes. Il importe ainsi de les capitaliser et de les documenter.

ACTIVITES

- Promouvoir certaines connaissances et techniques des communautés locales sur la GRC/RRC et qui tiennent compte des cultures spécifiques, de la sexospécificité, de la jeunesse et des groupes vulnérables
- Identifier les connaissances traditionnelles et des vécus en matière de GRC/RRC qui soient bénéfiques et reproductibles dans les domaines de la GRC/RRC ;
- Capitaliser les acquis, partager et diffuser les bonnes pratiques dont les méthodes et outils

varieront en fonction du public ciblé.

- Mettre en place une procédure institutionnelle de validation des acquis et des expériences pouvant favoriser la reconnaissance des compétences résultant d'une formation, formelle ou non formelle ou de l'expérience comme ayant la même valeur que celle d'un titre donné.

II. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

II-1. STRUCTURES CONCERNEES

Une approche de gestion et de réduction efficace des risques et de gestion appropriées des catastrophes nécessite des mécanismes institutionnels habilitants (*Enabling institutional mechanisms*) adéquats pour soutenir une stratégie de GRC/RRC. Ainsi, conformément aux dispositions de la loi n° 2015 – 031 du 12 février 2016 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes, la Gestion des Risques et des Catastrophes se fait à deux niveaux :

- **Le niveau Stratégique**
- **Le niveau Opérationnel**

II-1-1. Le niveau Stratégique

Au niveau stratégique, se situent :

II-1-1-1. Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC) :

Le CNGRC est une structure de concertation/conception et de prise de décision au plus haut niveau national. Il intervient dans l'organisation de la protection de la population et de l'environnement en cas de survenance de catastrophe. Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes :

- fixe la politique nationale en matière de gestion des risques et des catastrophes ;
- définit la stratégie nationale relative à la gestion des risques et des catastrophes ;
- assure la planification, la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes ;
- procède à la déclaration officielle de sinistre national et initie l'appel à l'aide internationale qui en découle ;
- se charge de la mobilisation des appuis émanant des partenaires nationaux et internationaux.

II-1-1-2. Une structure permanente d'appui technique

La structure permanente d'appui technique est rattachée à la Primature. Elle soutient le

Conseil National de Gestion des Risques et Catastrophes et le Premier Ministre dans leurs activités. Actuellement, cette structure est représentée par la Cellule de Prévention et Gestion des Urgences (CPGU). Assurant la fonction de secrétariat technique permanent du Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes, elle organise les réunions du Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes et en dresse les rapports et procès-verbaux.

Toutes communications et correspondances émanant des autres structures de gestion des risques et des catastrophes et des départements ministériels chargés de la gestion des risques spécifiques passent par cette structure technique permanente qui les communique au Conseil

La Structure Permanente d'Appui Technique a aussi pour missions d'assurer :

- La conception, l'élaboration, la supervision et la mise à jour de la politique et de stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes et de son plan d'action ;
- la promotion et l'intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) dans les politiques sectorielles de développement ;
- le renforcement de la résilience communautaire et du territoire par la réduction des vulnérabilités physiques, fonctionnelles et structurelles ;
- le suivi évaluation de la mise en œuvre par les organismes publics agissant dans les situations d'urgence, des actions inscrites dans la dynamique de la Gestion des Risques et des Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique ;
- l'établissement des atlas économiques et du profil des risques sur l'ensemble du territoire par l'identification, l'analyse et la surveillance des risques et des catastrophes susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la population dans sa dimension physique, sociale, économique et environnementale ;
- le renforcement des actions de prévention et d'atténuation au niveau sectoriel et communautaire des effets des aléas susceptible d'affecter le pays ;
- des appuis aux interventions d'urgence humanitaire par :
    - la facilitation de la préparation des procédures de déclaration officielle de sinistre national et l'appel à l'aide internationale ;
    - la participation à la mobilisation des appuis (technique et financiers) émanant des partenaires nationaux et internationaux ;

- Appui à la mise la mise en œuvre de projets de développement liés à la réduction des risques et des vulnérabilités

II-1-1-3. Une plateforme nationale de Réduction des Risques et de Catastrophes

La Plateforme Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes (PNRRC) sert d'espace d'échange entre toutes les parties prenantes en matière de Gestion des Risques et des Catastrophes. C'est un lieu de partage, de capitalisation et de mise en commun des expériences et des acquis en GRC, en termes de bonnes pratiques et de leçons apprises. C'est aussi le lieu où se conçoivent les propositions en vue d'améliorer l'environnement de la GRC/RRC à Madagascar, les propositions en vue de la mise à jour de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC) ainsi que les propositions malagasy en matière de Réduction des Risques et des Catastrophes sur l'échiquier des échanges internationaux.

La Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques et des Catastrophes a pour mission de :

- Apporter son appui pour une coordination des activités en Gestion des Risques et des Catastrophes par la mise en place de tous les instruments et mécanismes de coordination nécessaires à la réalisation effective de la GRC/RRC et l'intégration des concepts transversaux dans la GRC/RRC ;
- Assurer la fluidité des échanges et des communications entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux
- Sensibiliser toutes les parties prenantes en matière de GRC sur l'intégration (mainstreaming) de la GRC/RRC et l'alignement des politiques et programmes de développement sectoriel à la SNGRC et veiller à l'intersectorialité et à la complémentarité ;
- Servir d'interface entre les décideurs et les acteurs ainsi qu'entre le niveau national et international.
- Apporter appui et conseil au suivi et à l'évaluation des actions entreprises en matière des Gestion des Risques et des Catastrophes à Madagascar ;
- Contribuer aux activités de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC ;
- Faire des lobbyings et des plaidoyers en matière de GRC/RRC ;

- Participer dans les échanges et rencontres internationaux des Plateformes nationales de réduction des risques et des catastrophes.

II-1-2. Le Niveau Opérationnel

Au niveau opérationnel, il y a :

II-1-2-1. Une structure centrale opérationnelle

Rattachée au Ministère chargé de l'Intérieur avec des démembrements au niveau territorial (Loi 2014-018 et 2014-020), cette structure centrale opérationnelle est actuellement représentée par le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC). C'est l'organe chargé de la conception, l'organisation, la conduite, la coordination et l'évaluation des activités en lien avec les préparations aux urgences, les opérations de secours et les sauvetages des vies humaines, de réponses humanitaires et de relèvements précoces. Ses missions sont principalement d'ordre humanitaire et environnemental. Il s'agit de :

- mettre en place, en collaboration avec les organisations spécialisées (météorologiques, scientifiques et autres), des systèmes permettant aux différents cibles (autorités, parties prenantes et populations locales) d'être avertis à temps de l'évènement d'une catastrophe majeure ;
- vulgariser les moyens d'alerte et former chaque organisme cible ainsi que le grand public des comportements individuels, ménages et communautaires à adopter à chaque niveau de vigilance ;
- former les autorités locales sur la diffusion des alertes proportionnelles au niveau de vigilance émis par les organisations spécialisées de prévision météorologiques, de risques géologiques et autres
- définir, planifier et mettre en œuvre les activités de préparations aux urgences ;
- mettre en œuvre et coordonner les actions de secours d'urgence et les réponses humanitaires aux catastrophes, initiées par les structures sectorielles et spécialisées nationales et territoriales d'intervention concernées ;
- s'assurer de la gestion de crise et des situations d'urgence ;
- préparer, conduire et coordonner les évaluations des impacts des différentes interventions

enregistrées ;

- programmer et coordonner les évaluations sectorielles et multidimensionnelles (urgence, et tendant vers le relèvement précoce et la résilience) des populations affectées par les catastrophes ;
- mobiliser tous les partenaires techniques et financiers en vue des réponses aux urgences et aux catastrophes ainsi que du relèvement précoce ;
- assurer le suivi des opérations d'intervention d'urgence humanitaire et de rétablissement précoce.

A cet effet, les activités du BNGRC se concentrent sur :

-les analyses des risques et des vulnérabilités

-la surveillance, les observations et les études des aléas, des risques et des vulnérabilités

-le suivi, par secteur d'intervention, de l'effectivité de l'intégration des mesures structurelles et non structurelles de mitigation

-la sensibilisation et l'éducation pour le changement de comportement

-la communication de crise et le système d'alerte précoce

-l'organisation des secours d'urgence et des évacuations ainsi que la prise en charge des populations affectées et des sinistrés

-les évaluations des impacts des catastrophes

-l'estimation des besoins

-le suivi médical et psychologique, le relèvement précoce

-le retour d'expériences

-la collecte les informations nécessaires et établir les données en vue de la mobilisation des ressources

-la planification et la mise en œuvre du renforcement par la mise à disposition de moyens spécialisés des capacités locales d'intervention.

II-1-2-2. Le Comité de Réflexion des Intervenants aux Catastrophes (CRIC)

Présidé par le BNGRC à travers son Secrétaire Exécutif et/ou son mandataire, le CRIC est articulé en groupes sectoriels et composé de tous les intervenants en matière de catastrophes tels que les ministères techniques et organismes rattachées, les bailleurs de fonds, les associations et ONGs

nationales et ou Internationales, les organisations Onusiennes et les institutions académiques/scientifiques et de recherche.

Le CRIC est une plateforme de réflexion, d'analyse et de suivi dans une finalité de coordination des interventions. Il regroupe les intervenants dans le cadre de la GRC correspondants aux attributions du Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) : les risques et les catastrophes soudains et à évolutions lentes actuels, émergents, et futurs

Le CRIC assure l'assistance technique au BNGRC dans les domaines ci-après :

- Analyse les risques et les vulnérabilités pour appuyer les plans de développement sectoriels et thématiques,
- opérationnalisation du système d'alerte, de suivi et d'évaluation : catastrophe, vulnérabilité, risque
- conception et élaboration les outils techniques nécessaires pour la préparation et les réponses aux catastrophes
- gestion des informations pour l'urgence et analyse de la situation post catastrophe
- appui la coordination des interventions entrant dans le cadre de la préparation et des réponses aux catastrophes
- Suivis et évaluations ponctuels et/ou périodiques des actions entreprises dans le cadre des plans de travail
- accompagnement dans le processus de valorisation des acquis et des expériences dans le cadre de la GRC
- appui à la mobilisation des ressources (humaines, matérielles, financières)
- proposition de recommandations stratégiques et opérationnelles
- dissémination des produits aux niveaux des instances régionales/internationales suivant l'engagement du pays

II-1-2-3. Les Département Ministériels responsables de la gestion des risques spécifiques et les autres instances concernées

La mise en œuvre des activités de Gestion des Risques et des Catastrophes, à ces deux niveaux stratégique et opérationnel se fait avec le concours des :

- Ministères responsables de la gestion des risques spécifiques ;
- organismes d'appui aux activités de réhabilitation d'urgence.

Chaque Ministère concerné par les risques spécifiques est chargé de :

- la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention et de préparation à prendre pour faire face aux éventuels sinistres ;
- l'exécution des actions d'intervention et de secours en collaboration avec le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes ;
- la mise en place éventuelle de structures décentralisées de veille et d'intervention.

II-2. Facteurs de réussite de la mise en œuvre de la SNGRC

Afin de favoriser l'appropriation des mesures de GRC/RRC, il est nécessaire de considérer la volonté et stimuler l'engagement des acteurs clés, notamment le gouvernement, les populations, les partenaires en développement, la société civile, les ONG, etc., de réformer/transformer et d'améliorer continuellement les pratiques en cours. Ce souci de programmation et de réforme devrait être étendu vers les plans sectoriels et locaux de développement.

Aussi, est-il fondamental de mettre en place des mécanismes efficaces qui ciblent, de façon spécifique, la vulnérabilité des secteurs prioritaires et les communautés à risque par des actions de sensibilisation du public et l'instauration des programmes éducatifs. Ces mêmes programmes devraient soutenir les pratiques traditionnelles et endogènes (locales) relatives à la GRC/RRC.

Indépendamment du modèle adopté, une attention particulière devrait être accordée aux facteurs de réussite référentiels ci-dessous :

- La volonté d'assurer la bonne gouvernance dans la gestion technique, la gestion opérationnelle et la gestion des ressources : redevabilité (obligation de rendre compte), transparence, subsidiarité, efficience et efficacité, anticipation, application des textes,….

- la volonté politique incarnée au plus haut niveau du gouvernement, afin de renforcer la coopération intersectorielle cernant les questions multisectorielles et transversales, d'une part, et en considérant comme priorité l'intégration de la RRC dans les aménagements territoriaux, d'autre part (land use planning) ;
- l'autorité, les rôles, les responsabilités et le champ des compétences clairement définis à tous les niveaux, et prévus par la législation et rendant effectives la décentralisation et la déconcentration :
  - ➢ le renforcement des compétences des Responsables à tous les niveaux ainsi que la mobilisation des ressources et des connaissances existantes dans différents secteurs ;
  - ➢ la délégation de la responsabilité aux niveaux régional et local complétée par la délégation d'autorité et l'allocation de ressources financières et moyens techniques nécessaires ;
  - ➢ la priorité aux communautés qui investissent dans la mitigation et la résilience des infrastructures vitales, utilisant des analyses coûts/ bénéfices et qui mettent en pratique la réduction des risques et de la vulnérabilité dans des secteurs-clés, tels que le développement social et économique, l'environnement et l'aménagement des territoires ;
  - ➢ la sensibilisation du public, l'éducation et l'information dans le contexte des pays en développement. La mobilisation des médias y joue un rôle clé ;
  - ➢ la participation active des communautés, la mise en place de systèmes d'alertes adéquats, la formation, le développement des capacités institutionnelles constituent des priorités importantes pour le développement des compétences globales en matière de GRC/RRC ;
- la pérennisation financière afin d'assurer la disponibilité des ressources nécessaires par le biais d'un fonds spécial destiné à la réalisation de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes et de son plan de mise en œuvre, couvrant entre autres, les opérations d'urgence, les programmes et activités de réduction, de prévention, de préparation et de reconstruction, et la mise en place d'un mécanisme de financement de risques ;
- la coopération au niveau local, national, régional, sous régional et international.

II-3. Mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre de la stratégie dépendra du niveau de mobilisation des ressources financières nécessaires. Deux approches de mobilisation des ressources sont à considérer :

- recours aux ressources internes ;
- recours aux ressources externes

La mobilisation des ressources internes portera sur :

- les ressources budgétaires de l'État et de chaque Département ministériel concerné et de chaque collectivité territoriale décentralisée ;
- les contrats de partenariat avec le secteur privé, la contribution des collectivités locales, associations, société civile, ONG et autres acteurs nationaux ;
- les financements innovants (ex : téléphonie) ;
- les fonds de contrepartie
- les dons et legs

La mobilisation des ressources externes passe par le renforcement de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans le cadre des aides financières des partenaires et l'adoption des pratiques en matière de financement des risques.

RESUME EXECUTIF

Par le biais de son programme : « Appui au renforcement des capacités des Institutions Nationales en charge de la Réduction des Risques des Catastrophes (RRC) et renforcement de la résilience des communautés à la base » , dans la continuité de la démarche à travers l'évaluation de la stratégie 2003, le PNUD a soutenu, la Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU) et le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), dans la mise à jour et l'amendement de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC), qui s'est faite dans une approche participative et inclusive marquée notamment par l'implication de tous les intervenants dans la RRC présents à Madagascar**.**

Actuellement, cette SNGRC actualisée tient compte des commentaires et observations des participants aux différents ateliers inscrits dans le cadre de la dynamique de cette mise à jour. Le présent document s'inspire grandement des éléments inclus dans les études préalables à cet effet, en particulier pour la partie « Evolution du profil du pays » et « état des lieux. » Par ailleurs, les autres documents relatifs à la Gestion des Risques et des Catastrophes à Madagascar et les différentes lois organiques, en l'occurrence celles sur la représentation de l'Etat et sur les Collectivités Territoriales Décentralisées, ont été aussi autant de sources d'inspiration dans son élaboration.

La SNGRC actualisée prend également en considération les nouvelles orientations et changements induits par l'évolution du contexte sectoriel du GRC/RRC au niveau national comme au niveau international. Ainsi, cette SNGRC vient en annexe du décret d'application de la nouvelle loi n° 2015-031 du 12 février 2016 relative à la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes, qui vient de remplacer la loi n° 2003-010 du 05 septembre 2003 à laquelle a été annexée l'ancienne SNGRC. Elle s'aligne sur les dispositions des nouveaux cadres de référence internationale en GRC/RRC que sont le Cadre de Sendai, et la stratégie africaine de RRC.

Il faut souligner que, dans son esprit, la présente SNGRC procède d'une approche multi risques multi-aléas. Ainsi, elle porte à la fois sur les risques et catastrophes d'origine naturelle et anthropique. Toutefois, elle exclut les aléas complexes tels que les conflits et troubles socio-politiques.

Dans un souci de cohérence, cette stratégie s'appuie aussi sur des principes qui sous-tendent les axes stratégiques choisis. Quant à l'orientation des activités, elle tient compte des acquis des pratiques antérieures en matière de GRC (capacités des intervenants, orientations acquises, leçons apprises,……) et repose sur la mobilisation de toute la communauté par l'application de plans et de modes de développement locaux avec l'implication des groupes vulnérables.

AXES STRATEGIQUES

AXE 1: Engagement politique plus accru dans la GRC/RRC en tenant compte des différentes spécificités des actifs et des enjeux concernés, pour améliorer la résilience

AXE 2 : Meilleure gouvernance de la GRC/RRC à tous les niveaux

AXE 3: Capacités des acteurs en matière de GRC/ RRC et de coordination renforcées

AXE 4 : Pratique de la gestion des connaissances mise au profit de la GRC/RRC

VISION

Une nation résiliente aux chocs, protégée de tous dégâts, dans sa dimension sociale, culturelle économique et environnementale pour un développement durable

OBJECTIF GLOBAL

Ériger la GRC/RRC comme un pilier de développement durable